

Mon enfant est
en MATERNELLE



INSCRIPTIONS

PERISCOLAIRE

Qui peut s'inscrire ?

Tous les enfants dont les deux parents travaillent.

Comment s'inscrire ?

Se munir :

- Des attestations employeurs.
- De l'assurance scolaire (2020-2021)

RESTAURANT SCOLAIRE

Qui peut s'inscrire ?

Tous les enfants dont les deux parents travaillent.

Comment s'inscrire ?

Se munir :

- Des attestations employeurs.

Où et Quand s'inscrire ?

Les inscriptions se feront :

A compter du **MARDI 2 Juin 2020**
sur **RENDEZ-VOUS** au : **04.68.94.58.36**
auprès du Service Education Jeunesse – 39 rue Général Dejean